

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 juillet 2022

N°150/07/2022 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE MARCHE GARE

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.

Présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Michel CAPPELLETTI, Gérard CATALA, Valérie CAURO, Nadia CHEKLIT, Jean Martial DEJEAN, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Philippe FASAN, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Jean-François GARRIGUES, Solal GEA, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Mathieu KEBOUCHE, Khalid LAABID, Véronique LAGARRIGUE, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Quentin SUCAU

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Aurélie BURATTI à Nadine BON, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Anne-Marie GRIMAL à Danielle AMOUROUX, Claude JEAN à Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN à Pauline FORESTIE, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Angèle LOUCHART à Marie-Agnès DETAILLEUR, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Mathieu PERGET à Quentin SUCAU

Absents : 7

Mesdames, Messieurs Andréa CARO GOMEZ, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 64 du 22 mars 2022, portant adoption du Budget Primitif Annexe du Marché Gare pour 2022,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du Marché Gare du 16 juin 2022,

Vu la délibération en date du 23 juin 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2021, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2021, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe du Marché Gare de la Ville de Montauban.

Ce projet de B.S repose sur les éléments suivants :

En section d'exploitation :

En recettes :

La seule inscription nouvelle concerne la reprise d'une partie du résultat excédentaire 2021 d'exploitation à hauteur de 82 534.27 €.

En dépenses :

En dépenses réelles, les principales inscriptions nouvelles concernent un ajustement des charges à caractère général (entretien bâtiments, énergie..) du site du Marché Gare pour 76 694.27 €.

En section d'investissement :

En recettes :

Les recettes sont les suivantes :

- L'inscription du résultat excédentaire 2021 d'investissement, hors restes à réaliser, d'un montant de 663 485.34 €.

- L'affectation d'une partie du résultat excédentaire 2021 d'exploitation à hauteur de 59 627.86 € correspondant au montant des plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs constaté en 2021.

En dépenses :

Les dépenses réelles concernent des inscriptions d'équilibre de la section d'investissement, en travaux pour 723 069.52 € et en un complément de crédit pour une acquisition de matériel de transport à hauteur de 1 500 €.

A noter les inscriptions d'ordre budgétaire, en dépenses de la section d'exploitation et en recettes de la section d'investissement pour le même montant de 5 840 € correspondant à des provisions complémentaires à celles votées en 2018, 2019, 2020 et 2021 pour dépréciation des comptes de tiers, liées aux risques d'irrecouvrabilité de restes à recouvrer (coopérative SAGEF).

Le total des restes à réaliser 2021, en dépenses d'investissement, à reporter en 2022 s'est élevé à 4 383.68 €.

Au final, le Budget Supplémentaire 2022 Annexe du Marché Gare présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE MARCHE GARE 2022

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	76 694,27		
		<i>Total Dépenses Réelles d'Exploitation</i>		76 694,27	<i>Total Recettes Réelles d'Exploitation</i>	
	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 840,00		
		<i>Total Dépenses Ordre d'Exploitation</i>		5 840,00	<i>Total Recettes Ordre d'Exploitation</i>	
	REPORTS	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>		0,00	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>	
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION			82 534,27	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		82 534,27

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	59 627,86
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	723 069,52			
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		724 569,52	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		59 627,86
	ORDRE				040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 840,00
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		0,00	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		5 840,00
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		4 383,68	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		
		<i>Résultat d'investissement reporté</i>			<i>Résultat d'investissement reporté</i>		663 485,34
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			728 953,20	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		728 953,20	
TOTAL DEPENSES			811 487,47	TOTAL RECETTES		811 487,47	

Le Budget Annexe du Marché Gare 2022 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	234 210,00	728 953,20	963 163,20
Exploitation	430 960,00	82 534,27	513 494,27
TOTAL	665 170,00	811 487,47	1 476 657,47

Considérant que le Budget Supplémentaire Annexe du Marché Gare 2022, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2022 – Annexe du Marché Gare, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 19 juillet 2022

Le Maire
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Mathieu KÉBOUCHE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mathieu Kébouche', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **22** **IIIIII** . 2022

De sa publication le : **22** **IIIIII** . 2022